

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen séance du 11 février 2022 à 20H00 en la Mairie de Rittershoffen

Présents : Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry *Adjoint*.

Mmes Diho Catherine, Sattler Annick, Schmidt Christine.

Mrs Durst Jean-Jacques, Fischer Damien, Vonau Fabrice et Wohlhuter Olivier.

Absents et excusés : Buhler Florine, Andler Mathieu, Kern Marc, Klein Sébastien, Rohrbacher Patrick et Stoehr Cédric.

Procuration donnée par Klein Sébastien à Hoffmann Thierry.

Procuration donnée par Andler Mathieu à Wohlhuter Olivier.

Secrétaire : Hoffmann Thierry

Le compte-rendu comporte 2 pages

La réunion démarre à 20H00 et se termine à 21h30.

Ordre du jour : Le Maire demande l'ajout de 3 points (4 - 10 et 11). **Validé à l'unanimité**

1. Validation du compte-rendu du 25 Janvier 2022.

Après lecture faite par Thierry Hoffmann

Validation à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

2. Choix de l'offre de prêt pour financer les travaux à l'école maternelle :

Le Maire présente 3 offres pour un emprunt de 220.000€ sur 12 ans ; la meilleure proposition est celle du Crédit Mutuel à un taux de 0,60% à trimestrialités constantes en capital + intérêts.

Validation à l'unanimité

3. Bâtiment maternelle : travaux à prévoir et devenir du Musée :

Dans le cadre de la rénovation et de la mise aux normes du bâtiment de l'école maternelle, se pose la question du maintien du Musée sous sa forme actuelle. Le conseil municipal après en avoir discuté décide de fermer le Musée et de réhabiliter le logement, en souhaitant néanmoins mettre en valeur les pièces représentatives éventuellement à un autre endroit. Une réflexion est à mener sur le sujet.

Vote : 10 voix pour la suppression du Musée et 1 voix pour le maintien

4. Travaux sur le bâtiment de l'école maternelle :

Délibération qui annule et remplace celle du 25 janvier 2022.

Le C. M. décide de faire réaliser les travaux de rénovation intérieure du bâtiment de l'école maternelle : 2 salles de classe, cantine, bibliothèque, 2 entrées avec cage d'escalier, 2 logements au 1^{er} étage ; dont le coût total est estimé à 307 736,83 € TTC ; de retenir le plan de financement présenté par le Maire et de faire une demande de DETR.

Validation à l'unanimité

5. Mise en conformité électrique de la Mairie :

Suite à une panne importante au niveau du réseau électrique, il devient urgent de procéder à la mise en conformité de la partie Mairie et de l'agence postale. Coût des travaux 16800€ TTC.

Validation à l'unanimité

6. SCR demande de versement d'une subvention :

Le SCR sollicite la commune pour une subvention de 5 000€.

Validation à l'unanimité.

7. Bâtiment du crédit mutuel :

Le maire informe le C. M. de la vente du bâtiment du Crédit Mutuel et précise que 2 possibilités s'offrent à la Commune.

- Le Commune en fait l'acquisition vu qu'elle est prioritaire.
- L'EPF (Etablissement Public Foncier) en devient propriétaire pour une durée maximum de 10 ans au bout desquels la Commune pourrait en faire l'acquisition.

Le C.M. ne voit pas l'intérêt d'une telle acquisition.

Validation à l'unanimité.

8. Panneaux avec les noms des rues :

Certains panneaux sont manquants et d'autres présentent des signes de vétusté ; 27 plaques seraient à fabriquer soit selon un 1^{er} devis un coût de 4 235.29€ TTC.

Ce point fera l'objet d'une discussion ultérieurement.

9. Implantation d'une boîte à pizzas

La commune a été sollicitée en vue de l'implantation d'un distributeur à pizzas. La société Pizz'Eddy est partante et l'emplacement proposé lui convient : parking à proximité de l'abribus, après l'église Catholique. La société prendra en charge le raccordement et la consommation électrique. Par le biais d'une convention, la Sté Pizz'Eddy versera un loyer mensuel de 150€ pour l'emplacement. Le conseil municipal exige que la propriété des abords soit garantie par l'exploitant. Le Maire pourra signer une convention avec cette société.

Validation à l'unanimité.

10. Motion relative au droit local : demande du maintien des 2 jours fériés spécifiques :

Suite à une alerte donnée par l'association des Maires du Bas-Rhin, le C.M. adopte cette motion de maintien des jours fériés du vendredi saint et de la saint Etienne.

Validation à l'unanimité.

11. Lotissement : frais de notaire lors de la vente en 2022 de parcelles liées au comblement du fossé :

Tous les acquéreurs n'ont pu signer l'acte d'achat fin 2021 mais s'étaient déjà engagés à le faire. Le C.M. vote la poursuite de la prise en charge de ces frais même en 2022.

Validation à l'unanimité.

12. Divers :

Dernièrement il y a eu plusieurs incidents avec des chiens dans le village, qui se sont soldés par 2 animaux blessés. La Mairie rappelle aux propriétaires que les chiens doivent être tenus en laisse avec port d'une muselière pour ceux de 1^{ère} catégorie.

Echanges à propos du choix de l'ONF quant à réaliser un volume de coupe excessif en 2022.

Remplacement de 2 arbres place Joseph Jochum : les 2 arbres en place sont en fin de vie et seront remplacés.

Eclairage public : dans une démarche d'économie d'énergie, les lampes défectueuses seront remplacées systématiquement par des LED moins énergivores.